

15 mai 2017
Français
Original: English

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2017

13-16 juin 2017

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport de la visite de terrain effectuée en Égypte et au Liban par des membres du Conseil d'administration, du 21 au 30 mars 2017

I. Introduction

1. Les membres suivants du Conseil d'administration de l'UNICEF se sont rendus en Égypte et au Liban : S.E. M. Gebeyehu Ganga Gayito, Représentant permanent adjoint de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies ; M. Tobias Axerup, Directeur adjoint au Ministère des affaires étrangères de la Suède ; Mme Illa Mainali, Première Secrétaire de la Mission permanente du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Mme Karine Tardif, Première Secrétaire de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies ; M. Claxton Duberry, Troisième Secrétaire de la Mission permanente d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et Mme Ekaterina M. Noskova, Troisième Secrétaire de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies. La délégation était accompagnée de M. Nicolas Pron, Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF, et de M. Gilles Fagninou, Sous-Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF.

2. Lors de cette visite, les membres de la délégation ont pu assister sur place au travail réalisé par l'UNICEF en Égypte et au Liban. Plus précisément, ce voyage visait à illustrer concrètement le travail de coopération mené par l'UNICEF, le gouvernement et les autres partenaires, notamment l'équipe de pays des Nations Unies. Enfin, les membres de la délégation ont pu mieux appréhender les questions et les difficultés qui touchent les enfants et les femmes dans les deux pays.

* E/ICEF/2017/5.

3. La délégation tient à exprimer sa gratitude aux gouvernements d'Égypte et du Liban, pour lui avoir permis d'engager un dialogue de fond avec des membres de la haute fonction publique.
4. La délégation souhaite remercier les équipes de pays de l'UNICEF de l'Égypte et du Liban, ainsi que le Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, pour la préparation minutieuse et la qualité de l'organisation de la visite, ainsi que pour la diligence et la disponibilité constantes du personnel. La délégation a été notamment frappée par la mobilisation et le dévouement des hauts fonctionnaires avec lesquelles elle s'est entretenue à tous les échelons et du personnel de l'UNICEF dans les deux pays.
5. La visite s'est déroulée en deux temps :
 - a) Visite au Liban, du 21 au 25 mars 2017, comprenant des rencontres à Beyrouth avec le bureau de pays de l'UNICEF, les homologues gouvernementaux de haut niveau et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies.
 - b) Visite en Égypte, du 26 au 30 mars 2017, comprenant des rencontres au Caire avec le bureau de pays de l'UNICEF, les homologues gouvernementaux de haut niveau et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies.
6. Les membres de la délégation se sont rendus sur les lieux d'intervention de l'UNICEF en Égypte et au Liban. Ils se sont entretenus avec des représentants des autorités locales, des organisations de la société civile, des usagers des établissements de santé et des centres de développement social, des agents de santé et des assistants sociaux, des enseignants, des administrateurs en établissement scolaire, des élèves, des jeunes, des membres des groupes communautaires, des responsables religieux, ainsi que des membres du personnel de l'UNICEF.
7. Le présent rapport résume les informations qui ont été communiquées à la délégation et les observations rapportées par ses membres.

II. Principales questions relatives aux enfants et aux femmes au Liban

8. Le Liban doit faire face à l'arrivée massive de réfugiés : selon les estimations, le pays accueille pas moins de 1,5 million de réfugiés en provenance de la République arabe syrienne,¹ dont certains ne sont pas enregistrés, ainsi que des milliers de Palestiniens ayant fui la République arabe syrienne, des rapatriés libanais, sans compter la communauté de réfugiés palestiniens déjà implantée au Liban. La pression croissante exercée sur les services et les ressources avive les tensions entre les réfugiés et les communautés d'accueil. La situation socio-économique de nombreux réfugiés, mais aussi de Libanais en situation de fragilité, ne cesse de se dégrader, d'autant que les moyens de subsistance sont limités. Par conséquent, certaines familles se tournent vers des mécanismes d'adaptation négatifs, tels que le travail des enfants (notamment dans ses pires formes) et le mariage d'enfants, ce qui ne fait qu'aggraver les vulnérabilités de ces derniers.

¹ Gouvernement du Liban et Nations Unies, Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban 2017-2020, janvier 2017.

9. De nombreux enfants ne peuvent accéder à une scolarité formelle pour diverses raisons, notamment s'ils sont contraints de travailler ou par manque de préparation à la scolarité.

10. Comme il a été précisé à la délégation, le nombre d'enfants réfugiés libanais et palestiniens pauvres et marginalisés qui sont exposés à un risque accru d'exclusion et d'exploitation est extrêmement élevé du fait de la crise syrienne. En avril 2017, près de 1,05 million de réfugiés syriens ayant fui au Liban avaient été enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), sans compter les nombreux réfugiés non enregistrés. Il en a résulté une hausse brutale d'au moins 30 % de la population résidant au Liban depuis mars 2011. Selon les autorités libanaises, cette poussée démographique pourrait même atteindre 1,5 million de personnes, dans un pays qui compte seulement quatre millions de Libanais. À l'heure actuelle, une personne sur quatre vivant au Liban est un déplacé syrien.

11. Les membres de la délégation ont pu constater la situation des enfants et des femmes réfugiés dans des campements informels. Souvent incapables d'accéder aux services de base en matière de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement, ils sont exposés à des conditions météorologiques extrêmes, en particulier durant la période hivernale. Grâce au soutien de l'UNICEF, ils peuvent accéder à des services d'accompagnement psychosocial, à une eau salubre, et se former aux bonnes pratiques d'hygiène.

Santé de la mère et de l'enfant

12. La délégation s'est rendue dans un centre de soins de santé primaire situé dans une communauté urbaine vulnérable. Les enfants et les femmes enceintes et allaitantes en situation de fragilité, libanais ou non, y bénéficient de soins de santé primaire de base. Le centre propose également des consultations médicales, des services gynécologiques et dentaires, des traitements pour les maladies chroniques et non chroniques, ainsi que des services de nutrition pour les nourrissons et les jeunes enfants.

13. L'UNICEF appuie la mise en œuvre des services de vaccination, de nutrition et de consultation médicale que propose le centre à tous les enfants et femmes enceintes et allaitantes vulnérables. Au moment de la visite, le nombre moyen de femmes et d'enfants pris en charge chaque mois par le centre était ventilé ainsi :

- a) 531 enfants de moins de cinq ans effectuaient une visite médicale.
- b) 177 femmes enceintes effectuaient une visite médicale.
- c) 337 enfants étaient vaccinés.
- d) 547 enfants de moins de cinq ans effectuaient un test de dépistage de la malnutrition.
- e) 21 enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition aiguë modérée.
- f) 6 enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition aiguë sévère.

14. L'objectif général des interventions de santé de l'UNICEF dans la région est d'améliorer l'accès des réfugiés et des populations libanaises vulnérables à des services de santé primaire de qualité, notamment les services de vaccination et de nutrition de routine.

Eau, assainissement et hygiène

15. La demande supplémentaire de services d'eau et d'assainissement de base pour les communautés excède les capacités des installations existantes, et les besoins sont exacerbés par l'arrivée des réfugiés. Les institutions de réglementation de l'eau s'efforcent de répondre aux besoins les plus pressants, plutôt que de renforcer la résilience institutionnelle face aux chocs actuels et ultérieurs. C'est pourquoi l'UNICEF, le Ministère de l'énergie et de l'eau et les fournisseurs d'eau ont entrepris de renforcer et d'harmoniser les systèmes et les capacités à l'échelle nationale et locale, en vue d'améliorer l'accès durable à une eau de qualité.

16. L'UNICEF contribue à améliorer l'accès durable à une eau potable sûre, à optimiser l'accès à des installations d'assainissement adaptées, et à promouvoir le lavage des mains et les bonnes pratiques d'hygiène, notamment dans les écoles. L'organisation intervient auprès des enfants et des familles dans les situations de crise humanitaire, afin qu'ils puissent accéder à une eau potable sûre. Elle mise pour cela sur une présence permanente, avant, pendant et après les situations d'urgence.

17. Les membres de la délégation ont pu assister au déroulement de plusieurs activités liées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, dans un établissement humain informel des gouvernorats de Bekaa et Baalbek-Hermel : approvisionnement en eau, stockage de l'eau, construction de latrines, vidange des égouts, distribution de filtres à eau, promotion de l'hygiène, gestion des déchets solides et mesures de lutte contre les inondations. Vingt-quatre familles, soit 125 personnes vivant dans 22 tentes, ont bénéficié de ces services.

Éducation

18. L'UNICEF participe à l'amélioration des résultats d'apprentissage et à la promotion d'un enseignement axé sur l'équité et l'inclusion, afin de permettre aux enfants, garçons et filles, de recevoir une éducation de qualité. L'organisation s'efforce d'améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'apprentissage dans les établissements primaires, notamment dans les situations de crise humanitaire.

19. Les membres de la délégation ont visité une école publique de niveau intermédiaire dans le village d'Al-Nabi Shayt. Ils se sont entretenus avec les élèves et leurs parents, ainsi qu'avec les enseignants et les administrateurs de l'établissement.

20. La délégation s'est rendue dans l'école publique Al-Mohammara, où elle a pu constater les effets positifs du système de double demi-journée soutenu par l'UNICEF, lequel permet d'accroître le taux de fréquentation de l'établissement et le nombre d'enfants scolarisés. Elle a également rencontré les membres de Min Ila, un projet de transfert d'espèces mis en place par l'UNICEF pour lutter contre le décrochage scolaire et améliorer les perspectives d'avenir des jeunes. L'un des aspects positifs est que les participants en situation de décrochage scolaire ne sont pas exclus du projet : une visite est organisée à leur domicile pour les orienter vers des services qui les aideront à réintégrer l'établissement.

21. Depuis trois ans (2014-2016), l'UNICEF agit aux côtés du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur du Liban, afin de promouvoir le droit des enfants à l'éducation, à travers un plan d'intervention triennal visant à scolariser tous les enfants du pays (Plan RACE). Ce projet propose notamment des aides financières pour couvrir les frais d'inscription des élèves au cours primaire, ainsi que des programmes pédagogiques informels adaptés. Le plan RACE II pour la période 2017-2021 a été lancé en septembre 2016.

Protection de l'enfance

22. L'UNICEF privilégie une approche « systémique » globale de la protection de l'enfance qui tient compte de l'intégralité des facteurs de risque et des vulnérabilités sous-jacentes fragilisant l'existence des enfants et de leurs familles. L'organisation se concentre sur les interactions complexes entre les normes sociales, les politiques et le droit. Elle collabore avec les législateurs et les personnes d'influence à l'échelle nationale et internationale, ainsi qu'avec les principaux acteurs locaux œuvrant dans les communautés.

23. L'UNICEF fournit également un accompagnement psychosocial aux réfugiés syriens, afin de les aider à surmonter leurs traumatismes. Par ailleurs, l'organisation s'investit dans la lutte contre la violence liée au genre, les violences sexuelles étant fréquentes au sein des populations réfugiées vivant dans des conditions d'insécurité. L'UNICEF et ses partenaires s'efforcent de minimiser les effets du conflit par divers moyens : formation professionnelle, accompagnement, services itinérants dans les communautés, espaces sûrs pour les femmes et espaces amis des enfants.

Rôle de l'UNICEF au Liban

24. L'UNICEF œuvre pour la protection des droits de l'enfant au Liban depuis 1948. À présent, le bureau de pays travaille en étroite collaboration avec divers partenaires, parmi lesquels les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales, et les universités libanaises, afin de pouvoir intervenir auprès des enfants les plus vulnérables du pays. Le pays compte à ce jour plus de 1,4 million d'enfants vulnérables - libanais, déplacés syriens et réfugiés palestiniens. Pour répondre à leurs besoins, l'UNICEF intervient dans plusieurs secteurs stratégiques, notamment la survie de l'enfant (santé et nutrition, eau, assainissement et hygiène), le développement de l'enfant (éducation), la protection de l'enfance, les adolescents et les jeunes, ainsi que l'inclusion sociale (politiques sociales, protection sociale et mobilisation communautaire).

III. Principales questions relatives aux enfants et aux femmes en Égypte

25. En Égypte, le nombre d'habitants vivant en deçà du seuil de pauvreté national était plus élevé en 2015 qu'en 1990. Les enfants souffrent davantage de la pauvreté que les adultes. En outre, la pauvreté multidimensionnelle est omniprésente. Les écarts régionaux et socio-économiques ne se résorbent pas, et la Haute-Égypte accuse un retard de développement particulièrement important.

26. La mortalité des enfants de moins de cinq ans a reculé. Cependant, la part de mortalité néonatale est en hausse ; elle représente désormais 52 % du total des décès d'enfants de moins de cinq ans et demeure à ce titre très préoccupante. En outre, l'Égypte est confrontée à un double problème de malnutrition : de nombreux enfants (environ 25 %) continuent de souffrir d'un retard de croissance dû à la sous-nutrition et 16 % sont en situation de surpoids et/ou d'obésité.

27. La protection de l'enfance est l'une des grandes priorités de l'UNICEF en Égypte. La violence envers les enfants y demeure en effet très répandue, notamment dans la sphère scolaire et familiale. Selon l'enquête démographique et de santé 2014, 93 % des enfants égyptiens âgés de 1 à 14 ans ont été exposés à des méthodes de discipline violentes chez

eux, notamment des châtiments corporels et des agressions psychologiques. Le nombre d'enfants en déplacement (réfugiés, déplacés, enfants victimes de trafics) augmente également de façon inquiétante. L'Égypte est devenue un point de départ, de transit et de destination en matière de migration clandestine, et les enfants qui en sont victimes sont particulièrement vulnérables.

28. La violence contre les femmes et les filles, les mariages d'enfants, les grossesses adolescentes et d'autres pratiques néfastes ont toujours cours en Égypte et augmentent le risque de mutilations génitales féminines et d'excision (MGF/E) chez les jeunes filles. L'Égypte compte parmi les quatre pays du monde ayant le taux de prévalence de MGF/E le plus élevé. Leur prévalence n'a que très peu reculé ces dix dernières années, bien que la loi égyptienne interdise ces pratiques. En outre, les taux de prévalence nationaux et régionaux présentent des écarts importants.

29. La population de jeunes augmente rapidement. Près de 30 % des adolescents égyptiens abandonnent leur scolarité avant le cycle secondaire, dont le taux brut de scolarisation n'excédait pas 68,8 % en 2015-2016, selon les chiffres du Ministère de l'éducation. Ces jeunes sont embauchés pour la plupart dans l'agriculture et l'industrie. Dans ces conditions, l'éducation et l'apprentissage constituent de grands enjeux. Bien que l'égalité des sexes et l'accès à l'éducation se soient considérablement améliorés, la qualité globale de l'apprentissage reste médiocre, sans compter les disparités régionales et les inégalités de richesse persistantes.

Santé de la mère et de l'enfant

30. L'UNICEF a conclu un partenariat pluriannuel avec le Ministère de la santé et de la population. Celui-ci prévoit la mise en œuvre d'un programme intégré de santé et de nutrition périnatales et de l'enfant, appuyé conjointement par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'UNICEF. Le programme s'adresse à 269 unités de santé familiale réparties dans 11 des districts les plus défavorisés. Il sert de modèle aux interventions intégrées regroupant des services de base en santé maternelle et néonatale, santé de l'enfant et nutrition, afin d'en améliorer la qualité et l'accessibilité.

31. Les membres de la délégation ont visité une unité de santé familiale du district de Manfalout, dans le gouvernorat d'Assiout. À cette occasion, ils ont pu constater l'impact positif du programme mis en œuvre sur le site. L'UNICEF contribue à améliorer la qualité des services et à renforcer les capacités et les performances de la structure. Pour cela, il forme le personnel et a mis en place un système de données pour le suivi, l'analyse des obstacles et la prise de décision, dans une optique d'équité. Les membres de la délégation se sont entretenus avec des représentants du Ministère de la santé et de la population, le responsable de la Direction générale de la santé, le personnel médical et paramédical de l'unité, ainsi qu'avec des parents et des enfants qui bénéficient des activités communautaires et des services de santé proposés par l'unité.

32. La délégation a constaté avec satisfaction les liens de collaboration étroite qu'entretiennent le Ministère de la santé et de la population et l'UNICEF. Il est essentiel que les partenaires locaux s'approprient en continu le programme intégré de santé et de nutrition périnatales et de l'enfant, de manière à pérenniser le travail accompli. Selon les informations communiquées à la délégation, bien que l'accès aux soins de santé primaire se soit considérablement amélioré, la qualité des soins laisse à désirer et il existe des disparités géographiques, les zones plus défavorisées peinant à obtenir des ressources humaines et financières suffisantes.

Malnutrition chez l'enfant

33. Comme l'a constaté la délégation, l'Égypte est parvenue à mettre en place des interventions de nutrition ciblées au niveau des soins de santé primaire, grâce au programme intégré de santé et de nutrition périnatales et de l'enfant. Le pays s'efforce d'intervenir auprès des mères avant et après l'accouchement, et durant la période d'allaitement. Des séances de formation et de sensibilisation sur l'importance de la nutrition ont été mises en place à leur intention. Comme il a été également précisé à la délégation, le gouvernement égyptien a élaboré, avec l'aide de l'UNICEF, un cadre conceptuel sur 1 000 jours à partir du programme national de nutrition. Celui-ci insiste notamment sur l'importance de la prévention de la malnutrition chronique (retard de croissance) durant les deux premières années de la vie de l'enfant.

Éducation

34. L'UNICEF et le Ministère de l'éducation mènent une coopération de longue date en faveur de la scolarité dans les communautés. La délégation s'est rendue dans un établissement participant du district de Manfalout, dans le gouvernorat d'Assiout. Le Ministère couvre les appointements des enseignants et fournit des manuels scolaires conformes au programme d'enseignement national. De son côté, l'UNICEF a fourni à l'établissement du mobilier et des fournitures scolaires, et renforcé les capacités des enseignants et des inspecteurs académiques en matière d'assurance qualité. L'école est située dans le village, à proximité du domicile des enfants. Les membres de la délégation se sont entretenus avec les élèves, les enseignants et la direction. Le programme devrait être reproduit à plus grande échelle dans le cadre d'un partenariat entre l'UNICEF et l'Union européenne, une nouvelle accueillie avec satisfaction par la délégation.

35. La délégation s'est rendue à l'école primaire Mohamed Farid, dans le quartier d'El-Sahel, au Caire. Celle-ci reçoit des fournitures et un appui technique de l'UNICEF, en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et l'équité. Les enseignants et le personnel scolaire reçoivent une formation dans les domaines suivants : repérage des situations de handicap ; apprentissage centré sur l'enfant ; gestion de classe inclusive ; aménagements pour les examens dont peuvent bénéficier les élèves en situation de handicap. L'UNICEF a également mis à disposition de l'établissement des salles de ressources contenant de nombreux supports pédagogiques, afin de soutenir les élèves dans leur apprentissage.

Protection de l'enfance

36. Dans la ville du 10-Ramadan, la délégation a visité un projet visant à intégrer les services communautaires de protection de l'enfance dans le système de santé national. Le projet favorise l'intégration des services de santé destinés aux réfugiés syriens dans le système de santé national, grâce à un important travail de sensibilisation. Il intervient également auprès des groupes vulnérables des communautés d'accueil. La délégation a rencontré des enfants et des membres du personnel du centre de santé. Elle s'est également entretenue avec un groupe de femmes syriennes qui ont reçu une formation pour devenir agents de santé communautaires et mènent à présent un travail de sensibilisation dans le district.

Adolescents et jeunes

37. Les adolescents représentent environ 19 % de la population totale égyptienne. Le bureau de pays de l'UNICEF en Égypte veille donc particulièrement à trouver de nouveaux partenaires, afin de soutenir durablement l'autonomisation des jeunes, en coordination avec le Ministère de la jeunesse et des sports. De cette coopération est né le programme national Meshwary (« Mon voyage »), axé sur les compétences pratiques et l'employabilité des jeunes. Adopté fin 2015, le programme est désormais inscrit de manière permanente dans la structure et le mandat institutionnels du Ministère de la jeunesse et des sports.

38. La délégation a eu le plaisir de se rendre au centre pour la jeunesse de Bani Mor, situé dans le district d'El-Fath, dans le gouvernorat d'Assiout. Le centre propose aux jeunes, dans le cadre du projet Meshwary, une aide aux compétences pratiques et à l'employabilité. La délégation a rencontré des représentants du Ministère de la jeunesse et des sports, très mobilisés et impliqués dans la prise en charge du projet, ainsi que des membres du personnel du centre et des bénéficiaires du projet.

39. Ce même centre héberge un projet de coopération entre l'UNICEF et le FNUAP axé sur la prévention et l'élimination des MGF/E. La délégation a rencontré des membres du personnel des partenaires d'exécution locaux, des personnes impliquées dans la sensibilisation communautaire et des jeunes participant aux activités du projet. Grâce à ses nombreux efforts, le bureau de pays de l'UNICEF a pu nouer une collaboration très prometteuse avec des responsables religieux. La mobilisation des responsables religieux, des professionnels de la santé et des autres acteurs communautaires est essentielle pour la prévention et l'élimination des MGF/E.

Rôle de l'UNICEF en Égypte

40. L'UNICEF œuvre pour la protection des droits de l'enfant en Égypte depuis 1952. À présent, le bureau de pays travaille en étroite collaboration avec divers partenaires, parmi lesquels les autorités égyptiennes, les autres organismes des Nations Unies, les ONG locales et internationales, ainsi que les responsables religieux, afin de pouvoir intervenir auprès des enfants les plus vulnérables du pays.

41. L'instabilité politique a pénalisé la mise en œuvre du programme de pays actuel (2013-2017). L'exécution des programmes de l'ensemble des organismes des Nations Unies, dont l'UNICEF, a par conséquent été retardée. Le bureau de pays de l'UNICEF a entamé la procédure de soumission du prochain descriptif de programme de pays (DPP) de l'Égypte pour la période 2018-2022. Un travail d'analyse a été mené dans un premier temps sur la situation des enfants en Égypte. L'UNICEF a également contribué à la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de l'Égypte, pour la période 2018-2022.

IV. Observations

42. La délégation a apprécié de pouvoir observer les activités menées par l'UNICEF en Égypte et au Liban. En particulier, elle tient à saluer le dévouement et la mobilisation active dont font preuve le personnel de l'UNICEF et ses partenaires, et qu'elle a pu observer lors des visites de terrain. L'UNICEF réalise un travail remarquable, afin de tenir ses engagements envers les enfants dans de nombreux domaines, notamment : eau,

assainissement et hygiène, santé et nutrition, éducation, aide aux compétences pratiques et employabilité des jeunes, MGF/E, mariage d'enfants et dialogue interconfessionnel.

43. Le fait de se rendre dans deux pays à revenu intermédiaire a permis à la délégation de faire des constats importants quant aux défis et au contexte d'intervention de ces pays. Ceux-ci doivent notamment composer avec des inégalités de revenu importantes et des services publics débordés. La population de jeunes y est en forte croissance et très touchée par le chômage.

44. La délégation a noté avec satisfaction que l'UNICEF donne clairement la priorité aux zones géographiques les plus défavorisées et aux populations les plus vulnérables, notamment les réfugiés, les enfants en situation de handicap et les enfants vivant en milieu rural.

45. La délégation estime que les interventions de l'UNICEF en Égypte et au Liban ont sensiblement amélioré la situation des femmes et des enfants. Les gouvernements des deux pays doivent s'investir étroitement dans les programmes et se mobiliser activement dans la durée.

46. Les relations actives qu'entretient l'UNICEF avec ses partenaires, la société civile, les communautés et les organisations confessionnelles sur place témoignent des efforts consentis par l'organisation pour fédérer les différents partenaires, et de la valeur ajoutée ainsi créée.

47. La délégation a pris acte avec satisfaction des efforts déployés par l'UNICEF pour influencer sur les politiques, la législation et les dépenses publiques, afin qu'elles ciblent les populations les plus défavorisées. Cette stratégie est importante pour la réussite des activités menées en faveur des enfants.

48. La délégation a pris la mesure de l'appui essentiel fourni par l'UNICEF aux gouvernements des deux pays, en vue de la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que pour favoriser la protection et le respect des droits des femmes et des enfants.

49. Les propositions d'amélioration portent notamment sur les aspects suivants :

a) *Amélioration de l'appropriation nationale* : l'UNICEF est invité à mobiliser davantage les gouvernements nationaux au début de la planification de projet et de l'élaboration des DPP et des PNUAD. Plusieurs représentants du gouvernement ont fait part de leur souhait d'être consultés plus en amont du processus et à intervalles plus fréquents.

b) *Priorité accordée à l'égalité des sexes* : les données ventilées par sexe ne sont pas collectées systématiquement, mais seulement de temps en temps. Il semble qu'elles ne soient que rarement analysées et utilisées pour orienter les programmes. La situation et les besoins particuliers des filles doivent être davantage pris en compte. Cela concerne non seulement les problématiques touchant spécifiquement les filles (mariage d'enfants, MGF/E), mais également d'autres domaines, tels que l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la protection, la santé et la nutrition.

c) *Meilleure prise en compte des effets (incidence) des programmes* : les résultats des activités de l'UNICEF ne sont pas toujours mesurés du point de vue des effets (incidence), mais de celui des activités ou des livrables. Par exemple, dans les écoles, les résultats d'apprentissage ne sont pas forcément mesurés ; de même, les conséquences sur la santé des activités en matière d'eau et d'assainissement menées dans les zones de peuplement

informel ne font l'objet d'aucun rapport. Selon la délégation, l'établissement de rapports sur l'incidence des programmes serait très utile pour connaître les réalisations, repérer les améliorations à apporter, et pourrait servir à mobiliser davantage de ressources.

d) *Amélioration de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies* : en Égypte comme au Liban, la coordination avec les autres organismes des Nations Unies s'avère problématique. Les représentants des gouvernements nationaux ont expliqué que les organismes des Nations Unies prenaient contact individuellement et ne s'exprimaient pas unanimement. D'après les représentants des équipes de pays des Nations Unies en Égypte et au Liban, la collaboration est souvent épineuse, et les incitations en faveur de programmes conjoints et d'un renforcement de la collaboration sont faibles. À juger par la détermination du Secrétaire général des Nations Unies et du Vice-Secrétaire général à réformer le système des Nations Unies pour le développement, et par le fait que les domaines d'intervention de l'UNICEF recoupent ceux des autres fonds et programmes, la délégation invite l'UNICEF à poursuivre ses efforts d'amélioration de la coordination et à prendre des mesures pratiques à l'échelle des pays, afin de minimiser les chevauchements et les doublons.

e) *Adoption d'approches innovantes* : l'UNICEF doit conserver son rôle de premier plan dans la mise en œuvre de projets innovants, notamment en ce qui concerne la formation et l'emploi des jeunes. Le cas échéant, l'organisation peut s'appuyer sur les retours d'expérience positifs des autres pays.

f) *Priorité d'intervention* : la délégation recommande à l'UNICEF, dans le cadre de son travail auprès des gouvernements égyptiens et libanais, de se concentrer sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne la protection et le respect des droits des femmes et des enfants.

Annexe

Résumé du programme de la visite de terrain effectuée au Liban et en Égypte du 21 au 30 mars 2017

Liban

Mercredi 22 mars 2017

Bekaa/Baalbek

- Départ de Beyrouth à destination de la Bekaa.
- Visite du centre de développement social du village d'Al-Nabi Shayth avec le Conseil danois pour les réfugiés ; participation à une activité d'accompagnement psychosocial ciblé dans un établissement humain informel.
- Visite de l'école publique de niveau intermédiaire du village d'Al-Nabi Shayth.
- Visite de sites d'intervention en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, en compagnie de notre partenaire Mercy Corps ; participation à une séance de promotion de l'hygiène.
- Rencontre avec l'Organisation libanaise pour les études et la formation, une organisation non gouvernementale locale.

Jeudi 23 mars 2017

Tripoli et Akkar

- Trajet de Beyrouth au réservoir de Kfar Saroun.
- Visite du centre de santé primaire de Makarem Al-Akhlak et entretien avec le partenaire d'exécution et les bénéficiaires. Le centre est membre du réseau du Ministère de la santé publique et soutenu par l'UNICEF, le HCR et International Medical Corps.
- Visite du Conseil de secours libanais et participation à une séance de formation à la finance et la comptabilité.
- Visite de l'école publique Al-Mohammara durant les cours de l'après-midi ; réflexions de groupe avec les élèves et les bénéficiaires du projet de transfert d'espèces Min Ila mené par l'UNICEF au sein de l'établissement.

Vendredi 24 mars 2017

Rencontres avec des membres de la haute fonction publique

- Réunion autour d'un petit déjeuner avec l'équipe de pays des Nations Unies (hôtel Mövenpick).
- Visite du camp palestinien de Chatila et entretien avec les partenaires.
- Rencontre avec le Premier ministre, M. Saad Hariri.
- Rencontre avec M. Marwan Hamade, Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
- Rencontre avec M. Cesar Abi Khalil, Ministre de l'énergie et de l'eau.
- Rencontre avec M. Pierre Bou Assi, Ministre des affaires sociales.
- Rencontre avec M. Ghassan Hasbani, Ministre de la santé publique.

- Rencontre avec M. Mouin Merhebi, Ministre d'État pour les affaires des réfugiés.
- Participation à une séance de formation de formateurs sur la réflexion conceptuelle organisée à l'intention des formateurs du programme d'innovation, en compagnie du Nawaya Network.
- Réception avec les ambassades (restaurant Liza).

Égypte

Dimanche 26 mars 2017

- Séance de travail à l'hôtel.
- Représentant et représentant adjoint de l'UNICEF : introduction, présentation de la mission, ordre du jour, questions/réponses.
- Réunion spéciale de l'équipe de pays des Nations Unies.
- Réunion d'information avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.
- Séance de travail à l'hôtel : présentation du descriptif de programme de pays (cycle de programme de pays en cours et à venir).
- Réunion avec le Ministère des affaires étrangères.

Lundi 27 mars 2017

- Séance de travail à l'hôtel : réunion d'information avec le représentant de l'UNICEF et le spécialiste de la protection sociale de l'UNICEF.
- Réunion avec le Ministère de la solidarité sociale.
- Réunion avec le Conseil national de l'enfance et de la maternité.
- Événement 1 : cérémonie de signature d'un accord de subvention entre l'Agence Française de Développement et l'UNICEF, en faveur d'un projet de soins de santé primaire mené par le Ministère de la santé et de la population.
- Réception avec les missions diplomatiques et les partenaires de l'UNICEF.

Mardi 28 mars 2017

- Vol à destination d'Assiout.
- Visite 1 : programme intégré de santé et de nutrition périnatales, unité de santé familiale d'Um El-Kusour, district de Manfalout.
- Visite 2 : école communautaire Al-Sahhara du village de Bani Shoqeir, dans le district de Manfalout.
- Visite 3 : programme Meshwary sur les compétences pratiques et l'employabilité des jeunes, centre pour la jeunesse de Bani Mor, district d'El-Fath
- Visite 4 : initiatives communautaires pour la prévention et l'élimination des mutilations génitales féminines et de l'excision, centre pour la jeunesse de Bani Mor, district d'El-Fath.
- Rencontre avec le gouverneur d'Assiout.

Mercredi 29 mars 2017

- Vol à destination du Caire.
- Événement 2 : Initiative des responsables religieux — atelier interconfessionnel réunissant des responsables religieux, des chercheurs et des étudiants des services publics, œcuméniques et sociaux de l'évêché et de l'Université Al-Azhar.

- Rencontre avec l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques.
- Dîner avec le Ministre de l'éducation.

Jeudi 30 mars 2017

- Visite 5 : école primaire inclusive Mohamed Farid au Caire, dans le quartier d'El-Sahel.
 - Visite 6 : intervention d'urgence auprès des réfugiés et des enfants en déplacement, premier bureau de santé de la ville du 10-Ramadan.
 - Rencontre avec le personnel de l'UNICEF.
-